

LES EOLIENNES CITOYENNES 11 à Beauvilliers et Les Villages-Vovéens

Bonjour monsieur le commissaire,

Je ne mettrais pas en doute les éléments techniques du dossier du pétitionnaire, le dossier est volumineux et demande des centaines heures pour être étudié et des connaissances que je n'ai pas.

JPee est un professionnel, un expert des enquêtes publiques, donc je ne peux vous faire part que de mon ressenti et de mes craintes !

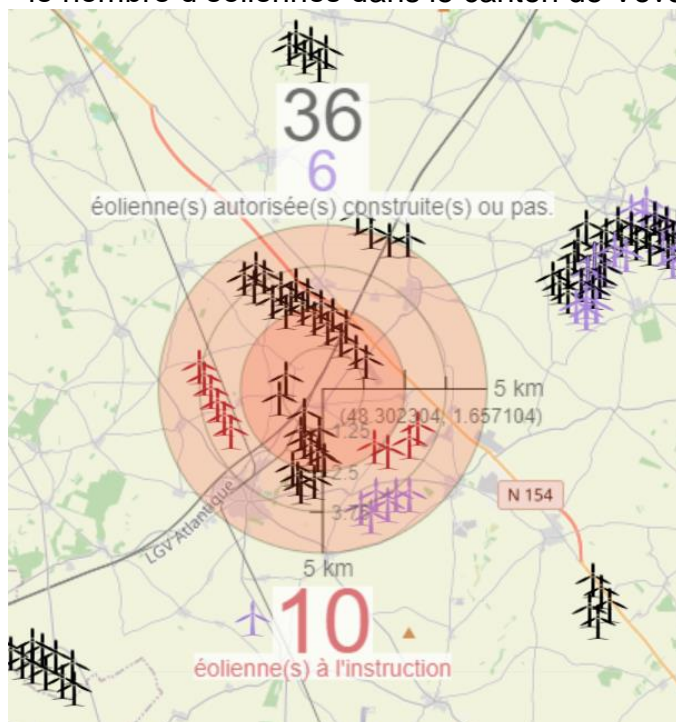
Certaines de mes remarques ne sont pas encadrées par la loi et n'oblige pas Jpee. J'utilise le bon sens cher à notre milieu rural.

Le manque de communication sur les projets éoliens étant plus proche de la désinformation mais la mairie est dans ses droits.

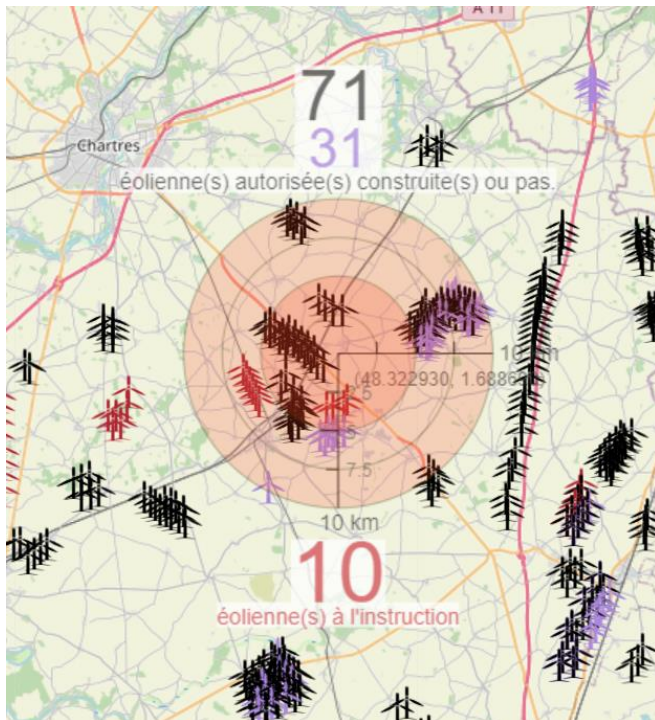
Ci-dessous les points qui justifient ma position de refus de ce nouveaux projet éoliens tout comme l'ensemble des autres projets à venir sur la commune.

Saturation:

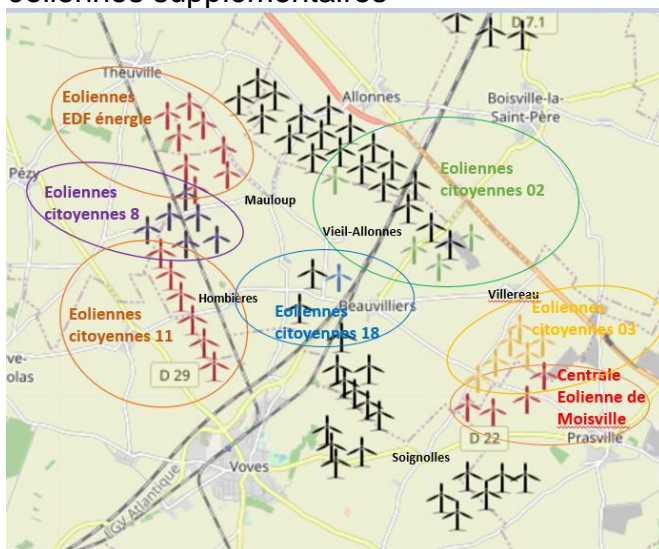
- le nombre d'éoliennes dans le canton de Voves est de 42 éoliennes



- le nombre d'éoliennes dans un rayon de 10 km est de 102 éoliennes !



- le nombre de projets en cours, validés par nos maires est de 7, pour un total de 36 éoliennes supplémentaires



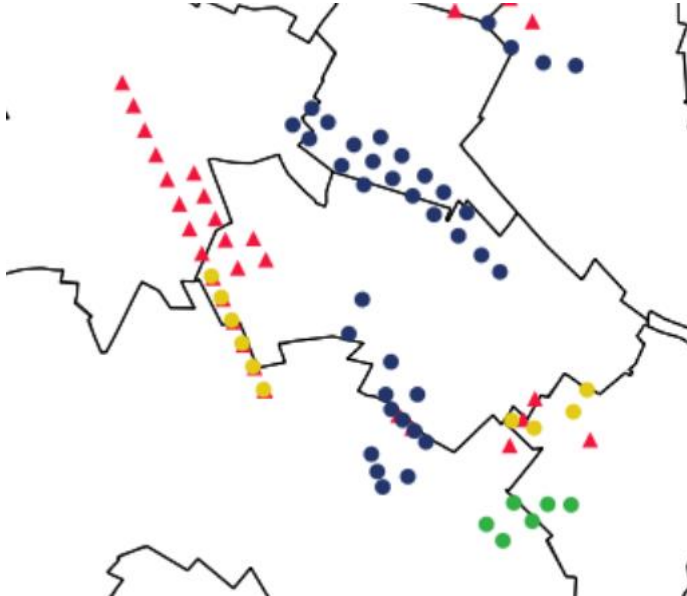
Soit 138 éoliennes dans un rayon de 10 km.

Je crois que nous sommes dépassés par un engouement de nos maires pour cette manne financière.

Le revenu des éoliennes servant à améliorer notre cadre de vie ...

Dans les documents de l'enquête publique il n'y aucun plan de masse des éoliennes existantes, accordé et en instruction à jour.

Extrait de la DREAL



Extrait du dossier enquête publique :

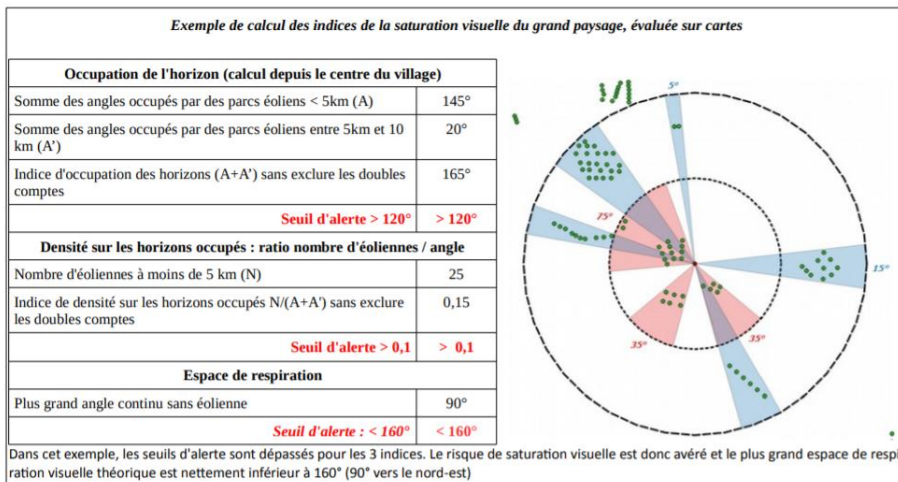


Encerclement :

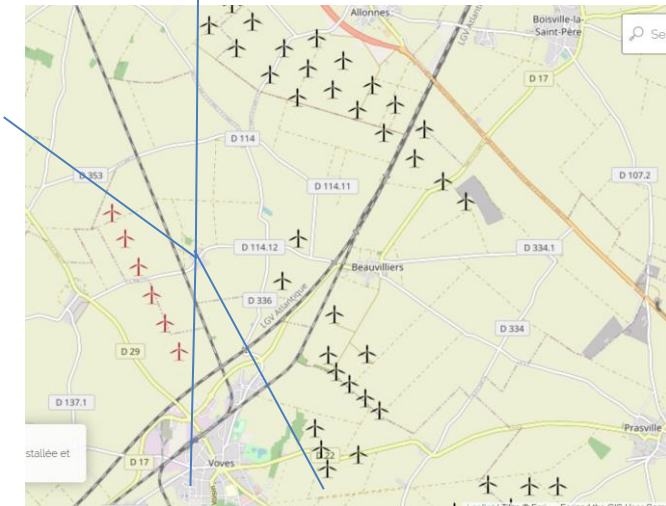
Ce projet vient occuper la partie ouest de la commune de Beauvilliers.

Je me permets d'émettre un doute sur les calculs d'angles d'occupation et de respiration du tableau cependant Jpee n'ayant pas mis sur ce même document d'images représentant ces données il est difficile d'en appréhender les résultats. Je me permets d'émettre un doute sur les calculs d'angles d'occupation et de respiration du tableau cependant Jpee n'ayant pas mis sur ce même document d'images représentant ces données il est difficile d'en appréhender les résultats.

Exemple de tableau accompagné de son schéma qu'il aurait été souhaitable de trouver dans les études :



Hombières



Sur 5 km

Angle d'occupation

150+120 soit 270°

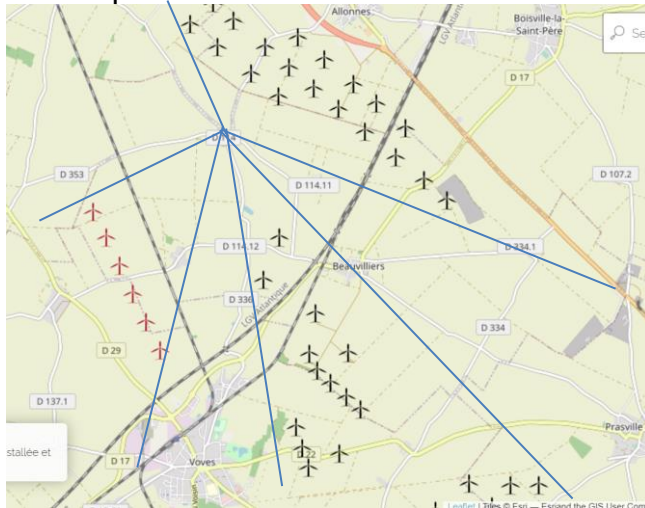
Plus grand angle de respiration

55°

Extrait du dossier de l'enquête publique

Hombières	145°	0,20	Moyen	246°	0,14	fort	Seuil respiration dépassé	Modification angle d'occupation : 101° Modification angle de respiration : -140°
	211°			71°				

Mauloup



Sur 5 km

Angle d'occupation

135 + 50 + 35 soit 220°

Plus grand angle de respiration

90°

Extrait de l'enquête publique

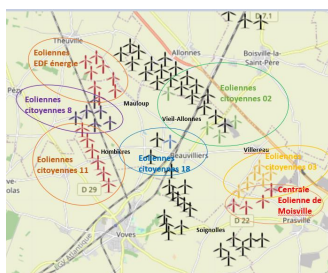
Mauloup	161°	0,20	Moyen	202°	0,19	fort	Seuil respiration dépassé	Modification angle d'occupation : +41° Modification angle de respiration : -70°
	174°			104°				

Les résultats sont sans appel, une forte augmentation de la saturation et une diminution de l'espace de respiration des hameaux de la commune de Beauvilliers.

Comment les responsables d'une commune peuvent-ils emmener un avis favorable et ne pas protéger ses hameaux ?

Comment peut-on être en accord avec la dégradation du cadre de vie des habitants de sa propre commune dont on a la responsabilité ?

Ou bien comment penser qu'il n'y a pas de dégradation du cadre de vie, ni de nuisance ou d'impact négatif sur la qualité de vie ?



Cela n'est pas que mon ressenti ;

Avis de la MRAE

D'une manière générale, le dossier indique qu'une saturation visuelle est à craindre pour les habitants des hameaux et villages situés à proximité immédiate et particulièrement Hombières, Mauloup et Vieil-Allonnes dans un contexte éolien dense et de présence de lignes à haute-tension et voies ferrées. Un impact très marqué sur la commune de Beauvilliers est notamment relevé dans la mesure où le projet entraîne la fermeture de la commune sur la seule échappée aujourd'hui existante, qui est constituée par Prasville au sud-est.

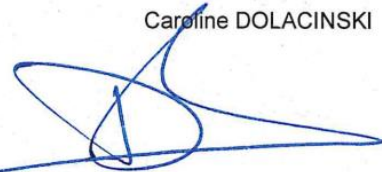
Avis de UDAP

Enfin, il est à craindre – ce que l'étude d'impact ne nie pas – une très forte saturation visuelle pour les habitants des hameaux et villages situés à proximité immédiate, particulièrement Hombières, Mauloup et Vieil-Allonnes véritablement encerclés par les éoliennes, sans oublier la présence de lignes à haute tension et des voies ferrées. Bien que des compensations soient prévues – notamment l'aménagement d'un arboretum – l'impact sur la commune de Beauvilliers est également très marqué, fermant la commune – la seule échappée se faisant vers Prasville au sud-est.

C'est pour ses raisons – covisibilité avec la cathédrale ; extension de parcs existants ; encerclement et saturation visuelle pour les habitants – que j'émet un avis défavorable sur le projet de parc éolien « Les Eoliennes Citoyennes 11 » situé à Beauvilliers et aux Villages Vovéens.

L'Architecte Urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France
Adjointe au Chef de l'Unité départementale
de l'architecture et du patrimoine d'Eure-et-Loir

Caroline DOLACINSKI



Cet avis fait mention de la situation également très marquée de Beauvilliers - la seule échappée se faisant vers le sud-est.

Oui mais ce que ne mentionne pas la réponse de Jpee c'est qu'il y a à l'est un projet, centrale éoliennes de Moisville, en instruction et dont l'enquête publique a été clôturée en 2021.

Projet dont Jpee est parfaitement informé car il a déjà proposé et fait voter le conseil de Beauvilliers sur une extension de ce parc (éoliennes citoyennes 03).

Compensation :

Une forêt d'éoliennes de 4.000 ha contre une forêt d'arbres de 1 ha.

Sans remettre en cause le projet de plantation d'arbres sur la commune de Beauvilliers, cette forêt d'arbres ne viendra en aucun cas compenser la saturation et l'encerclement des hameaux de la commune, Viel Allonnes, Mauloup, Hombières.

De plus je doute qu'il faille en contrepartie accepter des éoliennes, une solution citoyenne, une vraie, aurait dû être possible.

Objectif :

Lors des états généraux Madame la Préfète a rappelé les objectifs de la région centre Val de Loire. 1600 mâts d'ici à 2050, soit 266 mât sur chaque département. L'Eure et Loir et principalement le sud de l'Eure et Loir compte déjà 317 éoliennes construites ou autorisées. Nous avons donc déjà atteint les objectifs. Commençons par remplacer les éoliennes existantes de faible puissance avant d'en augmenter le nombre. Les premières installations datent de 2003 sur le secteur.

Ce que le pétitionnaire ne mentionne pas dans sa réponse au service de la MRAE c'est le rappel des enjeux du PLU, et concernant le développement de la production d'énergie il est bien défini qu'il faut éviter les encerclements !

Ce PLU à bien été validé par l'ensemble des communes de la comcom.

http://www.coeurdebeauce.fr/medias/2020/04/3A.-Projet-d_Amenagement-et-de-Developpement-Durables.pdf

Encerclement :

3A-Projet-d_Amenagement-et-de-Developpement-Durables.pdf 9 / 14 100%

2 - 4 DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE

Rappel des enjeux
Le territoire accueille de nombreuses éoliennes. Des communes ont des projets de création de centrales photovoltaïques

Objectifs communs	Les orientations
Réduire la consommation d'énergies fossiles et de production de gaz à effet de serre	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser la production locale d'énergies : éolienne, biomasse, photovoltaïque• Conserver des silhouettes caractéristiques du paysage beauceron<ul style="list-style-type: none">- en regroupant les grandes formes verticales et en choisissant leur implantation- en choisissant leur rythme d'apparition dans la plaine- en évitant l'encerclement

Surface agricole sacrifiées :

3A-Projet-d_Amenagement-et-de-Developpement-Durables.pdf 4 / 14 75%

1 - 3 S'APPUYER SUR LA COMPOSANTE AGRICOLE DU TERRITOIRE

Rappel des enjeux
L'agriculture occupe la majorité du territoire et constitue une grande richesse

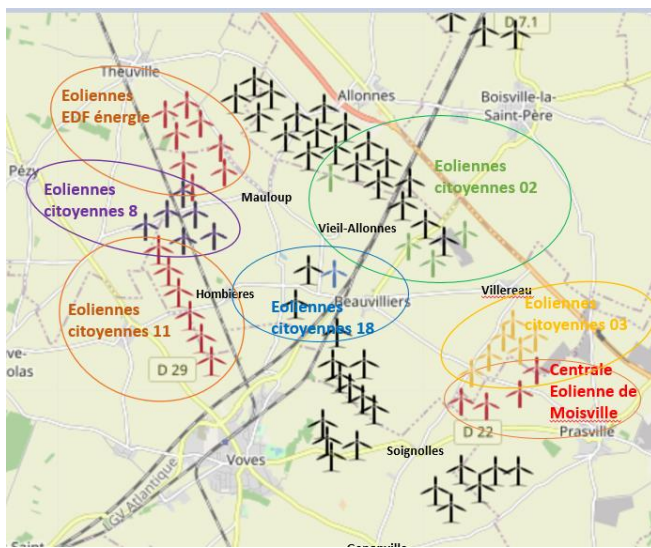
Objectifs communs	Les orientations
Valoriser l'agriculture comme composante essentielle du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Protéger les sols agricoles<ul style="list-style-type: none">- Limiter la consommation d'espaces agricoles- éviter le mitage, le grignotage
Pérenniser l'activité agricole	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser le rapprochement entre exploitations agricoles et l'habitat<ul style="list-style-type: none">- Maintenir la présence des exploitations agricoles dans les noyaux bâtis- Garder l'usage agricole des chemins ou créer des chemins de contournement- Favoriser les circuits courts sur le territoire en mettant en relation les producteurs et les consommateurs
Rapprocher la population de l'agriculture	<ul style="list-style-type: none">• Permettre la transformation et l'usage de bâtiments agricoles lorsque l'activité agricole évolue et/ou n'existe plus en respectant les caractéristiques de ces bâtiments souvent groupés autour d'une cour

Projets en cours :

Tous ces projets ci-dessous ont reçu l'accord de la mairie !

Pure folie ? Autre ?

Citoyennes pourquoi ? les citoyens de la commune vont ils bénéficier d'un avantage particulier ? D'un tarif préférentiel de l'électricité ? Je n'ai rien vu de tel dans le dossier des éoliennes citoyennes 11.



Subvention :

Je suis allé voir les résultats des comptes de société disponibles pour les parcs éoliens de Beauvilliers et cela m'a permis de comprendre l'acharnement des promoteurs.

Du Bois de l'arche : (5 éoliennes)

Résultat comptable de l'année 2020 : CA = 2.945.600€ résultat net : 1.576.500€

JPee, Beauce énergie

Résultat comptable de l'année 2020 : CA = 16.425.700€ résultat net : 3.694.900€

Ce que je comprends moins c'est l'importance des subventions et les tarifs garantis de rachat d'électricité.

Enfin les retombées financières redistribuées sont insignifiantes au regard des bénéfices engrangés par les promoteurs !




FIGURE 24 -INSERTION PAYSAGERE DU POSTE ELECTRIQUE AU PIED DE L'ÉOLIENNE N°6 DEPUIS LE CHEMIN D'EXPLOITATION DEPUIS NICORBIN VERS LE BOIS DE LA FOUE.

V. B. 1. PLANTATIONS DE HAIES ET ARBRES

Afin de réduire l'impact visuel des éoliennes dans le paysage quotidien des riverains depuis leur lieu d'habitation et de leur jardin (voir les hameaux précisés), il sera proposé de faire réaliser, lors de la construction du parc, des plantations de haies permettant de créer un masque type « brise-vue », atténuant la perception des éoliennes sur les sites les plus exposés et où les masques visuels sont absents.

Le choix d'essences locales, type les suivants, seront proposés pour les haies :

- Acer platanoides
- Befula alba
- Buxus sempervirens
- Carpinus betulus
- Castanea sativa
- Cornus sanguinea
- Corylus avellana
- Fagus sylvatica
- Ligustrum vulgare
- Malus sylvestris Mill.
- Prunus avium

- Prunus mahaleb L.
- Prunus spinosa
- Salix alba
- Salix fragilis L.
- Sorbus torminalis

Au regard des habitations potentiellement concernées, un budget de 15 000€ sera alloué : ce qui correspond à une estimation d'un linéaire de 500 à 1000 ml en fonction du type de plantation. Ceci permettra de planter des séquences de « haies brise-vue » en limite de propriété des riverains concernés.

Les personnes concernées par cette possibilité seront informées par le biais de la commune, et la coordination sera faite par la commune de Beauvilliers. A l'issue de l'année suivant la mise en service du parc éolien, le résidu du budget sera versé à la commune de Beauvilliers dans le cadre de son projet d'espace tampon / arboretum.

V. B. 2. CREATION D'UN ESPACE BOISE «TAMPON» AU SUD DE BEAUVILLIERS

Etant donné la densification des parcs éoliens autour du bourg de la commune de Beauvilliers, et même si l'impact paysager du projet « Les Éoliennes Citoyennes » est relativement limité, au regard des autres parcs éoliens existants : il est apparu approprié au Maître d'Ouvrage de participer à ce projet.

En effet, il existe une forte concentration d'éoliennes au Sud de la commune de Beauvilliers (Parc Eolien du Bois de l'Arche, Parc Eolien Les Egrouettes / Parc Eolien un souffle dans la plaine), et toute réduction de ces impacts correspond à une démarche d'accompagnement d'un projet éolien.

Soucieuse de la préservation de son cadre de vie, la commune de Beauvilliers est à l'initiative d'un projet d'aménagement d'un espace tampon au sud du bourg.

Le concept est de venir créer un lieu type « Arboretum », composé de plantations d'arbres d'essences à déterminer, de la création de talus et d'une petite zone humide.

Cet espace serait ouvert au public pour une partie, et bénéficierait d'un parcours agrémenté de zones d'aménagements sportifs.

Autres points qui m'ont scandalisé :

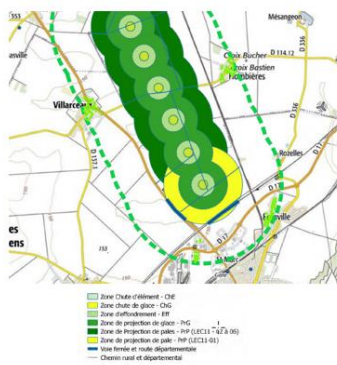
Etudes de bruits sur une période de 9 jours en novembre ??? je doute de la représentativité de cette période.

Page 21

VI - C) ACOUSTIQUE :

Les niveaux résiduels globaux sont compris entre 26,5 et 53 dB(A) environ en période de nuit (22h-7h) et entre 34 et 53 dB(A) environ en période de jour (7h-22h) selon les vitesses de vent.

Page 30



Dans la zone de projection d'éléments

Dans cette zone, les projections d'éléments pourraient impacter la voie ferrée et la RD29, la gravité est qualifiée d'importante pour l'éolienne LEC11-01 et de modérée pour les autres éoliennes. Pour LEC11-01 l'enjeu humain reste inférieur à 100 personnes. Pour les autres éoliennes l'enjeu humain est inférieur à 1 personne. La probabilité étant évaluée à « rare » :

→ **Le risque est acceptable.**

La chute de glace et de pale sur le TGV est considéré comme acceptable avec un impact inférieur à 100 personnes ????

Aucune analyse sur les risque incendie et pollution

Bref je pourrais en faire des pages, monsieur le commissaire, je vous demande de prendre en compte mon avis très défavorable pour l'installation du parc éoliennes citoyennes 11.